

Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés

**Bon d'inscription à envoyer dans les 48h après la livraison ou
l'enlèvement**

**Vous venez d'acquérir un congélateur
ACN30108W de la marque
ELECTROLUX ARTHUR MARTIN et nous vous
remercions pour votre confiance.**

***En cas de panne de votre congélateur, Electrolux Arthur
Martin s'engage à vous rembourser la valeur des denrées
perdus contenues dans votre congélateur. Cette offre est
valable dans l'année suivant l'achat de votre congélateur.***

**ELECTROLUX ARTHUR MARTIN vous rembourse
forfaitairement 450 € pour solde de tout compte.**

**Cette offre est valable pour l'achat d'un congélateur
ACN30108W dont la facture a été entièrement acquittée
entre le 1er mai 2009 et 31 mai 2010.**

**L'offre est valable un an après le délai de 10 jours suivant
la livraison ou l'enlèvement du congélateur qui doit avoir
lieu au plus tard le 31 mai 2010.**

 **Electrolux**

ARTHUR MARTIN

Vous souhaitez souscrire à cette offre ?

Renvoyez, sous 48h (cachet de la poste faisant foi), après la livraison ou l'enlèvement de votre congélateur, les documents suivants:

- L'original de ce bon d'inscription « Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés » dûment complété, daté et signé.
- Votre facture d'achat originale avec la référence de l'appareil acheté, la date d'achat et le cachet de votre revendeur (votre facture vous sera retournée après l'enregistrement de votre inscription).
- Votre bon d'enlèvement ou de livraison daté et signé par le livreur.
- Votre dernière facture originale d'électricité (abonnement et consommation).

INFO CONSO ELECTROLUX

« **Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés** »

BP50142 – 60307 SENLIS CEDEX

Tél. : 08 90 71 03 44 (0,15€ TTC/mn) Fax :03 44 62 21 54

e-mail : info.conso@electrolux.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi

A réception de votre bon d'inscription, Info Conso Electrolux vous enverra la confirmation de votre enregistrement, vos originaux de factures, votre bon de livraison ou d'enlèvement, un formulaire de déclaration de sinistre, votre numéro d'enregistrement et les conditions d'application cette offre.

Référence de l'appareil : **ACN30108W**

PNC : 920 711 278

N° de série de l'appareil :

Emplacement de l'appareil (cuisine, cellier..) :

Je soussigné(e) avoir lu la notice d'utilisation de l'appareil :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : E-mail :

Date : Signature :

Extrait du règlement :

Un seul bon peut être souscrit par foyer (même nom, même adresse). Cette offre est limitée à remboursement dans l'année, la somme indiquée est un maximum, aucune autre valeur ne sera remboursée. Ne sont couvertes que les pertes causées par des pannes survenues 10 jours après la livraison ou l'emport du produit. Les congélateurs sont exclusivement destinés à une usage domestique normal, seront exclus les appareils destinés à des fins commerciales ou industrielles. Cette souscription tient uniquement compte des pannes concernant le circuit frigorifique, le thermostat, le compresseur et les pannes fonctionnelles survenues suite à des coupures de courant sur le congélateur. Cette souscription exclut les appareils endommagés par la foudre, les appareils alimentés par une production électrique limitée de type groupe électrogène, convertisseur... Les pannes consécutives à une mauvaise utilisation de l'appareil telles qu'elles sont définies dans la notice d'utilisation du congélateur ACN30108W ne donneront pas droit à l'offre de remboursement. Si au plus tard 1 an après l'achat, votre congélateur tombe en panne pour l'une des causes suivantes : circuit frigorifique, thermostat, compresseur et coupures de courant, faites parvenir à Info Conso Electrolux (au plus 10 jours après l'intervention de votre réparateur) : l'originale du bon d'intervention du réparateur, la déclaration de sinistre qui vous aura été fournie et votre numéro d'enregistrement « Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés ». Info Conso Electrolux vous adressera votre remboursement par virement (RIB à fournir)

Le règlement complet de cette offre est disponible à Info Conso Electrolux et peut être demandé par simple courrier. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant à l'adresse suivante : Info Conso Electrolux BP50142 – 60307 Senlis Cedex. Les informations collectées sont exclusivement réservées à un usage interne.

Senlis, le 1^{er} mai 2009

ELECTROLUX HOME PRODUCTS France
Règlement Complet – ‘Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés’
Electrolux Arthur Martin

Article 1

La société ELECTROLUX HOME PRODUCTS FRANCE, domiciliée au 43 avenue Félix Louat - 60307 Senlis Cedex, organise du 1^{er} mai 2009 et le 31 mai 2010 une opération de remboursement intitulée ‘Rassurez vous, vos surgelés sont assurés’ pour sa marque Electrolux Arthur Martin : en cas de panne de congélateurs coffre, Electrolux remboursera forfaitairement la valeur des denrées perdues.

Article 2

Electrolux rembourse forfaitairement, pour solde de tout compte, la somme de :

- 450 € (quatre cent cinquante Euros) en cas de panne des congélateurs ACN30108W (pnc 920711278)

Cette offre est valable pour tous les appareils (cf. référence ci-dessus) dont la facture a été entièrement acquittée entre le 1^{er} mai 2009 et le 31 mai 2010.

L’offre est valable 1 an après le délai de 10 jours suivant la livraison ou l’emporté du congélateur qui doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2010.

Article 3

Pour souscrire à cette offre, le consommateur doit sous 48 heures (le cachet de la poste faisant foi), après la livraison ou l’enlèvement de son congélateur, faire parvenir à Info Conso Electrolux :

- L’original du bon d’inscription ‘Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés’ dûment complété, daté et signé.
- L’originale de sa facture d’achat avec la référence de l’appareil acheté, la date d’achat et le cachet du revendeur.
- Le bon original d’enlèvement ou de livraison daté et signé par le livreur.
- Sa dernière facture originale d’électricité (abonnement et consommation)

Le consommateur doit envoyer l’ensemble de ces documents à :
Info Conso Electrolux – ‘Rassurez-vous, vos surgelés sont assurés’
BP50142- 60307 Senlis Cedex

A réception du bon d’inscription, le service Info Conso Electrolux enverra au consommateur la confirmation de l’enregistrement, un numéro d’enregistrement, les originaux de factures, du bon de livraison ou d’enlèvement et un formulaire de déclaration de sinistre.

Article 4

Ne sont couvertes que les pertes causées par des pannes survenues 10 jours après la livraison ou l'emport du congélateur. Les congélateurs sont exclusivement destinés à un usage domestique normal, sont exclus les appareils destinés à des fins commerciales ou industrielles.

Un seul remboursement par an et par famille (même nom, même adresse).
Cette offre est limitée à la France métropolitaine.

Article 5

Cette souscription tient uniquement compte des pannes concernant le circuit frigorifique, le thermostat, le compresseur et les pannes fonctionnelles survenues suite à des coupures de courant sur les congélateurs coffres ACN30108W. Cette souscription exclut les appareils endommagés par la foudre, les appareils alimentés par une production électrique limitée de type groupe électrogène, convertisseur, et toutes pannes liées à une surtension électrique. Les pannes consécutives à une mauvaise utilisation de l'appareil telles qu'elles sont définies dans la notice d'utilisation du congélateur référencé ne donneront pas droit à l'offre de remboursement :

Les congélateurs sont uniquement destinés à la congélation et à la conservation des aliments, ils sont conçus pour être utilisés seulement par des adultes et ne doivent pas être placés sur le câble d'alimentation. Si l'installation électrique du consommateur nécessite une modification pour le branchement de l'appareil, l'intervention d'un électricien qualifié est nécessaire.

Il est dangereux de modifier ou d'essayer de modifier les caractéristiques des congélateurs, l'air doit circuler librement autour du congélateur : une mauvaise ventilation entraînerait un mauvais fonctionnement et des dommages à l'appareil.

Le givre doit être enlevé uniquement avec la spatule en plastique livrée avec l'appareil. Les bouteilles et les boîtes de boissons gazeuses ne doivent en aucun cas être placées dans le congélateur : elles pourraient exploser et endommager l'appareil.

Lors du transport et de l'installation de l'appareil le consommateur doit veiller à ce qu'aucune partie du circuit frigorifique ne soit endommagée.

L'appareil doit être placé parfaitement à l'aplomb sur une surface plane et solide. Si le sol présente des inégalités, des cales doivent être utilisées pour le mettre à niveau. La pièce où se trouve l'appareil ne doit pas être humide et sa température doit être comprise entre +10 et +32° C, au-delà de ces températures, les performances de l'appareil peuvent être diminuées. De même l'appareil ne doit pas être placé près d'une source de chaleur : radiateur, cheminée, rayons solaires intenses etc. Si l'appareil a été transporté couché, il ne doit pas être branché avant 12 heures.

Les congélateurs Electrolux Arthur Martin fonctionnent sur un courant 230 V monophasé. Pour le branchement des appareils, il faut utiliser un socle de prise de courant 10/16A comportant une borne de mise à la terre, laquelle sera obligatoirement raccordée conformément à la Norme NF 15.100 et aux prescriptions de l'EDF. La responsabilité d'Electrolux Arthur Martin ne saurait être engagée pour tout incident ou accident provoqué par une mise à la terre inexistante ou défectueuse.

Thinking of you

Electrolux

ARTHUR MARTIN

Article 6

Si, dans un délai de 12 mois maximum, après la période des 10 jours suivants la date de livraison ou d'enlèvement du congélateur, celui-ci tombe en panne pour l'une des causes suivantes : circuit frigorifique, compresseur ou thermostat, coupure de courant, le consommateur doit faire parvenir à Info Conso Electrolux (au plus tard 10 jours après l'intervention du réparateur, le cachet de la poste faisant foi) : l'original du bon d'intervention du réparateur, la déclaration du sinistre qui aura été fournie avec le numéro d'enregistrement et un RIB. A la suite de cette déclaration et de la production des documents demandés ci-dessus, Info Conso Electrolux adressera au consommateur, sans autre demande de justification, notamment d'achat de denrées, la somme forfaitaire de 450 €, pour solde de tout compte, sous un délai de 30 jours, date de constitution complète du dossier.

Article 7

Le présent règlement est disponible à Info Conso Electrolux et peut être demandé par simple courrier.

Fait à Senlis en 2 exemplaires :